



STATISTIQUES ET INDICATEURS

LES REPRISES D'EMPLOI DE DEMANDEURS D'EMPLOI AU 1^{ER} TRIMESTRE 2017

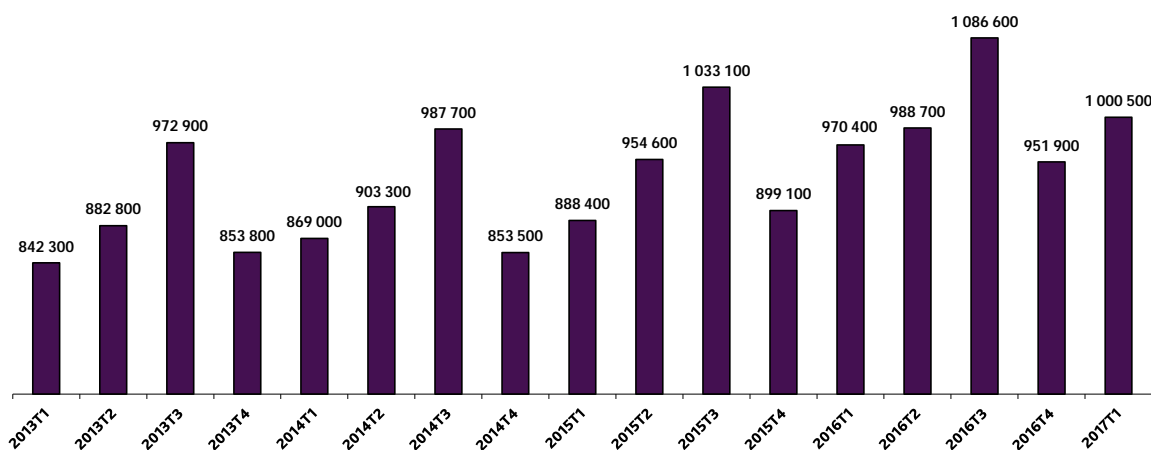


Au 1^{er} trimestre 2017, les reprises d'emploi de demandeurs d'emploi sont en hausse de 3,1% sur un an

Au cours du premier trimestre 2017, 1 000 500 demandeurs d'emploi inscrits en catégories A ou B ont accédé à un emploi d'un mois ou plus, en hausse de 3,1% par rapport au premier trimestre 2016. Sur un an, cela représente 4,0 millions de reprises d'emploi. Sur la même période, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégories A ou B est en baisse (-2,2%). Le nombre de reprises d'emploi connaît des fluctuations saisonnières importantes [cf. Graphique 1] : on observe en particulier un pic d'accès à l'emploi au troisième trimestre, et à l'inverse un creux au quatrième trimestre.

Graphique 1

NOMBRE TRIMESTRIEL DE REPRISES D'EMPLOI DES DEMANDEURS D'EMPLOI



Sources : fichier historique des demandeurs d'emploi (Pôle emploi) et DPAE (Acooss - CCMSA).
Données brutes, France entière

Définition : La mesure de l'accès ou du retour à l'emploi des demandeurs d'emploi inscrits sur les listes de Pôle emploi est construite à partir des déclarations préalables à l'embauche (DPAE) transmises par les employeurs à l'ACOSS et la CCMSA, et des données de Pôle emploi (pour les emplois non-salariés, salariés de particuliers employeurs, salariés en contrat de droit public ou de droit d'un pays étranger).
Le nombre de reprises d'emploi est mesuré pour les demandeurs d'emploi en catégories A ou B ayant une DPAE d'un mois ou plus, sortant des listes en déclarant une reprise d'emploi, ou basculant sous certaines conditions en catégories C ou E [cf. Annexe 3 méthode].

Parmi les reprises d'emploi au 1er trimestre 2017, 170 900 concernent des demandeurs d'emploi de moins de 25 ans [cf. Tableau 1]. Ce nombre est en baisse de 1,9% sur un an, comme le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A ou B dans cette classe d'âge (-6,7%). 674 200 reprises d'emploi concernent des demandeurs d'emploi de 25 à 49 ans (+3,1% sur un an, contre -2,3% pour le nombre de demandeurs d'emploi) et 155 400 des demandeurs d'emploi de 50 ans et plus (+9,1%, contre +2,9% pour le nombre de demandeurs d'emploi). Au 1er trimestre 2017, 674 700 demandeurs d'emploi inscrits depuis moins d'un an (+5,7%) et 325 800 demandeurs d'emploi inscrits depuis un an et plus (-1,9%) ont connu un retour à l'emploi d'un mois ou plus.

Tableau 1

NOMBRE DE REPRIS D'EMPLOI DES DEMANDEURS D'EMPLOI EN CATÉGORIES A OU B SELON LES CARACTÉRISTIQUES DES DEMANDEURS D'EMPLOI

	T1 2017	T1 2016	Évolution	Taux mensuel moyen* au T1 2017 (évolution par rapport à T1 2016)
Nombre de reprises d'emploi pour les demandeurs d'emploi en catégories A et B	1 000 500	970 400	3,1%	7,3% (+0,4 pt)
dont demandeurs d'emploi				
de moins de 25 ans	170 900	174 200	-1,9%	10,0% (+0,6 pt)
de 25 à 49 ans	674 200	653 800	3,1%	8,1% (+0,5 pt)
de 50 ans ou plus	155 400	142 400	9,1%	4,2% (+0,3 pt)
inscrits depuis moins d'un an	674 700	638 200	5,7%	8,3% (+0,4 pt)
inscrits depuis un an ou plus	325 800	332 200	-1,9%	5,8% (+0,3 pt)
hommes	530 000	510 100	3,9%	7,6% (+0,6 pt)
femmes	470 500	460 300	2,2%	6,9% (+0,3 pt)
manœuvres	27 200	24 300	11,9%	5,5% (+0,7 pt)
ouvriers spécialisés	54 100	52 900	2,3%	6,6% (+0,6 pt)
ouvriers qualifiés	127 400	127 500	-0,1%	8,5% (+0,8 pt)
employés non qualifiés	173 800	158 800	9,4%	5,7% (+0,5 pt)
employés qualifiés	470 300	459 500	2,4%	7,6% (+0,3 pt)
techniciens	52 100	54 400	-4,2%	9,0% (+0,3 pt)
agents de maîtrise	28 000	28 500	-1,8%	8,5% (+0,3 pt)
cadres	62 500	63 300	-1,3%	7,9% (+0,2 pt)
autres	5 100	1 200	-	-

Sources : fichier historique des demandeurs d'emploi (Pôle emploi) et DPAE (Acoss – CCMSA).

Données brutes, France entière

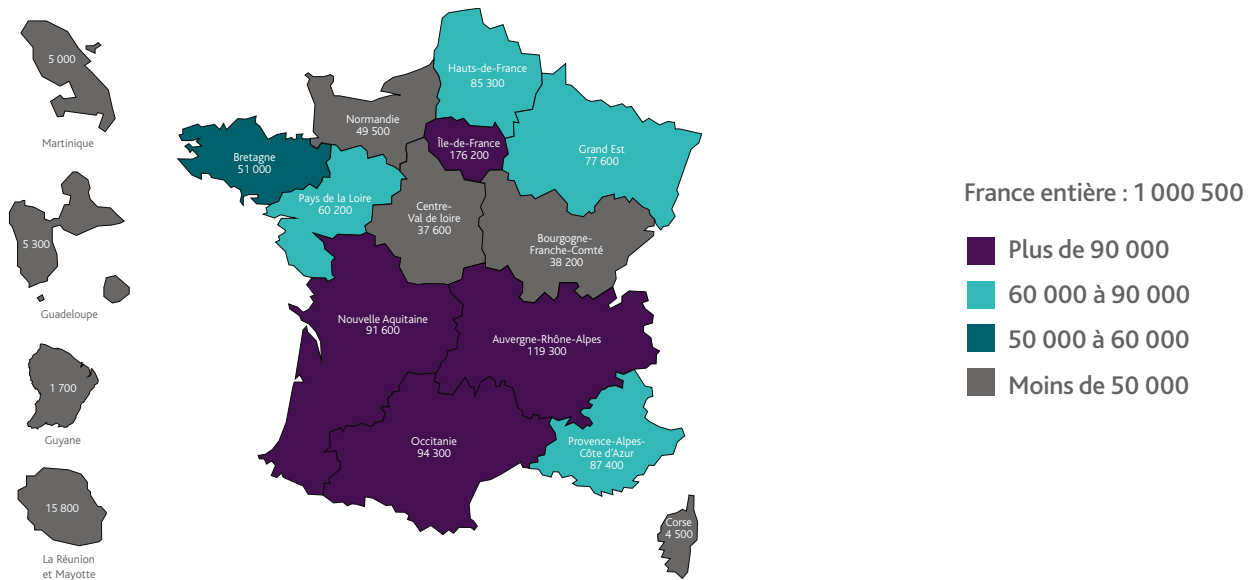
*Le taux mensuel moyen sur un trimestre correspond au nombre mensuel moyen de reprises d'emploi rapporté au nombre mensuel moyen de demandeurs d'emploi en catégories A ou B sur le trimestre.

Le nombre de reprises d'emploi au niveau régional

Les régions qui présentent le nombre de reprises d'emploi le plus important au 1er trimestre 2017 sont l'Île de France, Auvergne-Rhône-Alpes, Occitanie et Nouvelle Aquitaine [cf. Carte 1].

Carte 1

NOMBRE DE REPRIS D'EMPLOI AU 1^{ER} TRIMESTRE 2017 PAR RÉGION



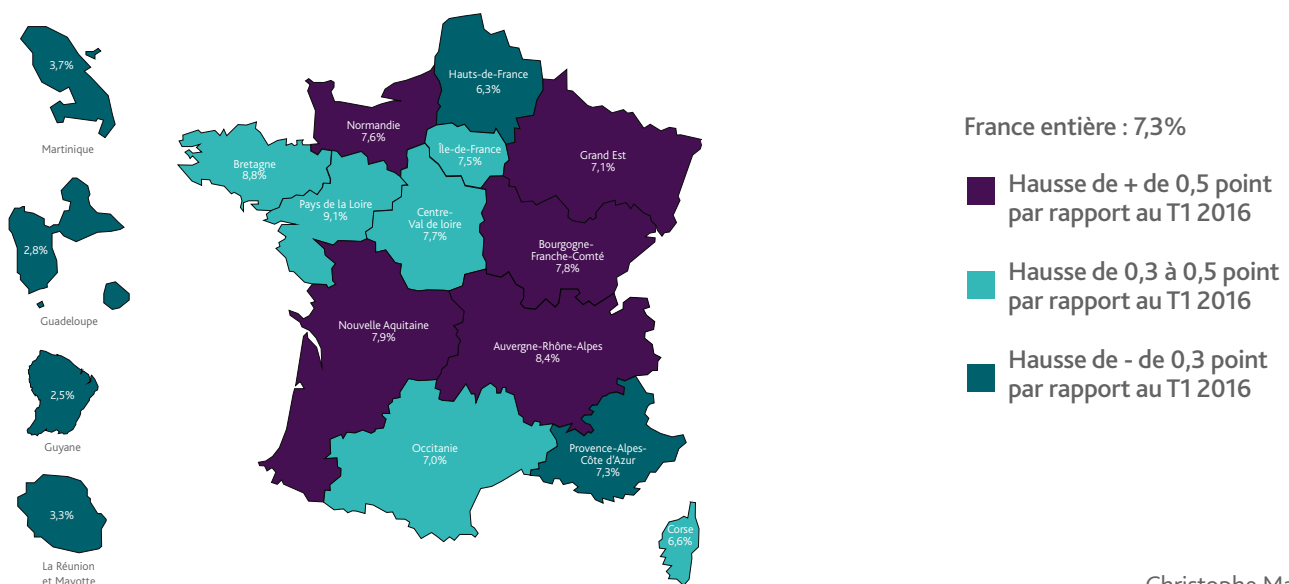
Cependant, ces quatre régions présentent également un nombre de demandeurs d'emploi en catégories A ou B proportionnellement élevé.

La carte 2 représente le nombre de reprises d'emploi ramené au nombre de demandeurs d'emploi en catégories A ou B par région au 1er trimestre 2017 ce qui permet d'apprécier réellement la propension à retrouver un emploi.

Les régions Auvergne-Rhône-Alpes et Bourgogne-Franche-Comté connaissent les hausses de leur taux de reprise d'emploi les plus importantes entre le 1er trimestre 2016 et le 1er trimestre 2017 [cf. Carte 2 et Tableau 2 en annexe 1].

Carte 2

NOMBRE DE REPRIS D'EMPLOI RAMENÉ AU NOMBRE DE DEMANDEURS D'EMPLOI EN CATÉGORIES A OU B PAR RÉGION AU 1^{ER} TRIMESTRE 2017



Annexe 1. Répartition régionale du nombre de reprises d'emploi

Tableau 2

RÉPARTITION RÉGIONALE DU NOMBRE DE REPRISSES D'EMPLOI AU 1^{ER} TRIMESTRE 2016 ET 2017

Région	1 ^{er} trimestre 2017			1 ^{er} trimestre 2016		
	Taux	Nombre de reprises d'emploi	DEFM AB en moyenne sur le trimestre	Taux	Nombre de reprises d'emploi	DEFM AB en moyenne sur le trimestre
Auvergne-Rhône-Alpes	8,4%	119 300	473 500	7,8%	113 800	487 400
Bourgogne-Franche-Comté	7,8%	38 200	162 900	7,2%	36 600	169 200
Bretagne	8,8%	51 000	194 200	8,3%	50 100	201 400
Centre-Val de Loire	7,7%	37 600	162 000	7,3%	36 500	166 800
Corse	6,6%	4 500	23 100	6,1%	4 300	23 300
Grand Est	7,1%	77 600	365 600	6,6%	73 500	372 900
Guadeloupe	2,8%	5 300	62 900	2,8%	5 300	63 900
Guyane	2,5%	1 700	22 900	2,6%	1 900	23 800
Hauts-de-France	6,3%	85 300	454 200	6,1%	83 900	460 600
Île-de-France	7,5%	176 200	784 100	7,1%	170 800	798 300
La Réunion et Mayotte	3,3%	15 800	159 900	3,3%	15 600	159 700
Martinique	3,7%	5 000	45 500	3,7%	5 300	46 900
Normandie	7,6%	49 500	215 800	7,1%	48 000	224 700
Nouvelle Aquitaine	7,9%	91 600	384 700	7,4%	88 000	395 000
Occitanie	7,0%	94 300	451 800	6,6%	91 600	461 200
Pays de la Loire	9,1%	60 200	221 000	8,7%	60 500	230 500
Provence-Alpes-Côte d'Azur	7,3%	87 400	399 200	7,1%	84 800	399 700
National	7,3%	1 000 500	4 583 400	7,1%	970 400	4 685 400

Sources : fichier historique des demandeurs d'emploi (Pôle emploi) et DPAE (Acos - CCMSA).
Données brutes, France entière

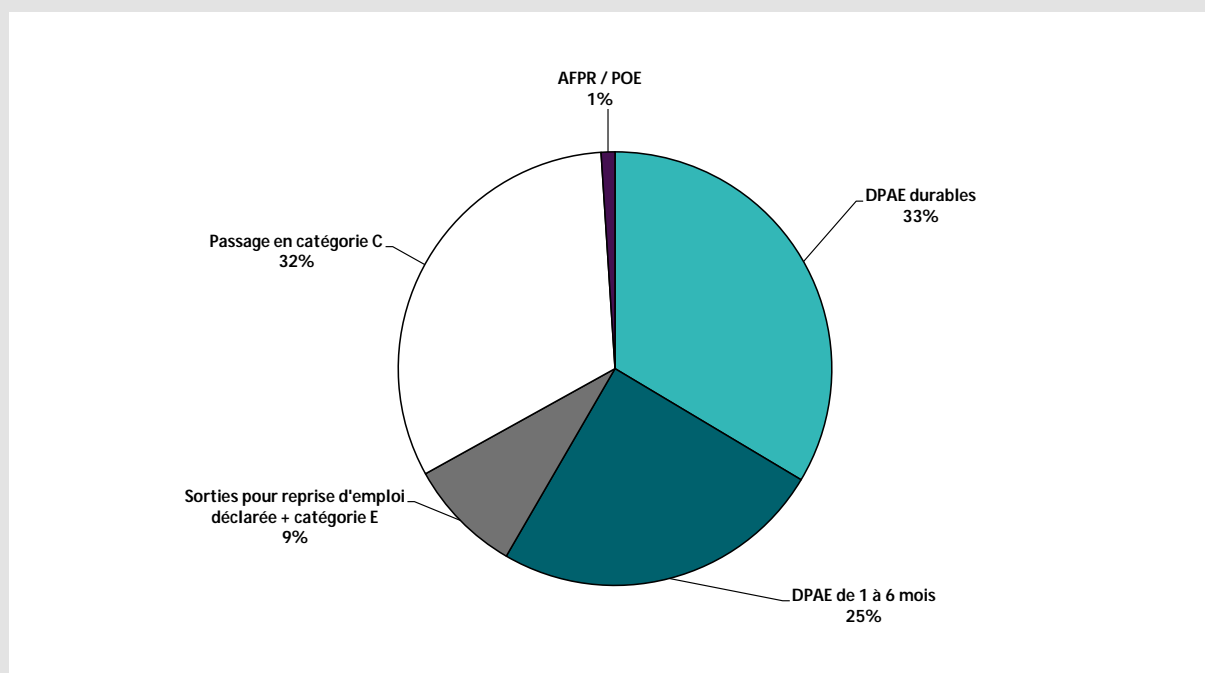
Annexe 2. Composition du nombre de reprises d'emploi

Les déclarations préalables à l'embauche d'un mois ou plus représentent selon les trimestres entre 55% et 60% des reprises d'emploi [cf. Graphique 2].

Près de 32% des reprises d'emploi sont repérées par une bascule en catégorie C¹, et environ 9% par une reprise d'emploi déclarée ou bascule en catégorie E². Les passages en Action de Formation Préalable au Recrutement (AFPR) ou en Préparation Opérationnelle à l'Emploi (POE) individuelle contribuent de façon très faible au nombre de reprises d'emploi (environ 1%).

Graphique 2

COMPOSITION DES REPRISSES D'EMPLOI



Sources : fichier historique des demandeurs d'emploi (Pôle emploi) et DPAE (Acos - CCMSA).

Données brutes, France entière

1. Certaines de ces bascules en catégorie C sont associées à une DPAE d'emploi intérimaire (pour lesquelles la durée n'est pas renseignée). Cela représente en moyenne de l'ordre de 8% des reprises d'emploi. En revanche, lorsque les bascules en catégorie C sont associées à une DPAE en CDD de moins d'un mois, elles ne sont pas comptabilisées dans cet indicateur.

2. L'ordre de priorité dans la construction du nombre de reprises d'emploi explique la faible proportion de sorties pour reprise d'emploi déclarée. En effet, un demandeur qui possède une DPAE et renseigne dans le même temps une sortie pour reprise d'emploi sera compté dans le nombre de reprises d'emploi comme possédant une DPAE.

Annexe 3. Méthode

Les informations présentes dans le système d'information de Pôle emploi ne suffisent pas, à elles seules, à repérer correctement l'ensemble des retours vers l'emploi des demandeurs d'emploi. En effet, certains demandeurs d'emploi retrouvant un emploi cessent d'actualiser leur inscription et sortent ainsi des listes, sans pour autant déclarer à Pôle emploi la reprise d'emploi. L'enquête trimestrielle réalisée par Pôle emploi et la Dares sur les sortants des listes montre ainsi qu'environ la moitié des sortants pour défaut d'actualisation, et un tiers des sortants pour radiation administrative (le plus souvent après une non réponse à convocation), sont en fait des sorties pour reprise d'emploi. (Pour plus d'information consulter <http://dares.travail-emploi.gouv.fr/dares-etudes-et-statistiques/etudes-et-syntheses/dares-analyses-dares-indicateurs-dares-resultats/article/les-sortants-des-listes-de-demandeurs-d-emploi-inscrits-a-pole-emploi-en-juin-119078>).

Description de la DPAE

La DPAE est une déclaration obligatoire, qui doit être transmise à l'Acoss ou à la CCMSA par l'employeur dans les huit jours qui précèdent l'embauche. Les DPAE concernent l'ensemble des embauches, à l'exception des particuliers employeurs ou des employeurs publics lorsqu'ils recrutent sur un contrat de droit public³. On estime généralement que l'embauche est effective pour plus de 95% des DPAE déposées. (Pour plus d'information consulter <http://www.acoss.fr/home/observatoire-economique/publications/acoss-stat/acoss-stat-n240.html>)

La DPAE comprend des informations sur :

- l'établissement recruteur (identification, secteur d'activité) ;
- le salarié (identification, sexe, âge) ;
- le contrat de travail (nature, durée et date d'embauche).

Les établissements de travail temporaire transmettent en début de mission une DPAE spécifique. Celle-ci ne comprend pas la durée de la mission d'intérim.

La mesure du nombre de reprises d'emploi

Les DPAE n'étant pas exhaustives, le nombre de reprise d'emploi est construit en complétant l'information contenue dans les DPAE par d'autres informations disponibles dans les fichiers de Pôle emploi. Seuls les retours à l'emploi pour une durée supérieure ou égale à un mois sont pris en compte.

Le nombre de reprises d'emploi pour le mois M est ainsi mesuré comme le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A et B⁴ au cours du mois M-1 qui :

- ont une DPAE de plus d'un mois (CDI ou CDD de plus d'un mois) au cours du mois M, ou M+1 (sans être inscrit en catégories A ou B en M) ;
- ou sont repérés comme reprenant un emploi de plus d'un mois au cours du mois M parce qu'ils :
 - sont sortis des listes pour reprise d'emploi déclarée au cours du mois M ;
 - ou ont basculé en catégorie E au cours du mois M ;
 - ou ont basculé en catégorie C au cours du mois M sans revenir en catégories A ou B au cours du mois M+1, dès lors qu'ils n'exerçaient pas plus de 70 heures d'activité réduite au cours du mois M-1⁵
 - sont entrés en AFPR ou en POE individuelle, ces actions étant conditionnelles à un engagement de recrutement.

L'ensemble de ces règles est appliquée de façon à éviter tout double compte (reprise d'emploi durable mesurée deux mois successifs pour une même reprise d'emploi). De plus, lorsque la reprise d'emploi est repérée par une sortie des listes pour reprise d'emploi déclarée, ou une bascule en catégorie C ou E, elle n'est pas prise en compte lorsqu'elle est associée à une DPAE de moins d'un mois.

Cet indicateur permet ainsi d'approcher précisément le nombre de reprise d'emploi à partir de données administratives, disponibles rapidement et sur un champ exhaustif.

3. En revanche, l'Etat, les collectivités territoriales et les établissements publics à caractère administratif ont l'obligation d'établir une DPAE lorsqu'ils embauchent des salariés dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé.

4. Cf. infra pour la définition des catégories de demandeurs d'emploi.

5. Ce seuil de 70h vise à limiter la prise en compte de passages de catégorie B en catégorie C due à une légère augmentation de la durée travaillée d'un mois à l'autre dans un même emploi.

Les catégories statistiques de demandeurs d'emploi

On distingue les 5 catégories suivantes de demandeurs d'emploi :

- **Catégorie A** : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi au cours du mois.
- **Catégorie B** : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (de 78 heures ou moins au cours du mois).
- **Catégorie C** : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (de plus de 78 heures au cours du mois).
- **Catégorie D** : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi. Ils peuvent être en stage ou formation, en maladie, en convention de reclassement personnalisé (CRP), en contrat de transition professionnelle (CTP) ou en contrat de sécurisation professionnelle (CSP), sans emploi.
- **Catégorie E** : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple, bénéficiaires de contrats aidés, créateurs d'entreprise).

Directeur de la publication
Jean BASSÈRES

Directeur de la rédaction
Stéphane DUCATEZ

Réalisation
Direction des Statistiques, des Études et de l'Évaluation

Pôle emploi,
1 avenue du Docteur Gley
75987 Paris cedex 20

www.pole-emploi.org



ISSN 2275-5322